

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)  
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)  
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)  
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)  
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : CULTURE – FESTIVAL « SCENES EN TERRITOIRE » - CONVENTION AVEC**

**LE CD63 ET LE MUSEE DE LA CERAMIQUE**

**CULTURE – FESTIVAL « SCENES EN TERRITOIRE » -  
CONVENTION AVEC LE CD63 ET LE MUSEE DE LA CERAMIQUE**

\*\*\*\*\*

- VU la proposition faite du Conseil départemental du Puy-de-Dôme à la communauté de communes Entre Dore et Allier d'accueillir un spectacle dans le cadre du festival départemental « Scènes en territoires » 2019, manifestation qui a pour mission de promouvoir la diffusion du spectacle vivant dans le Puy-de-Dôme;
- VU la candidature de la communauté de communes retenue par le Conseil départemental pour accueillir, le samedi 04 mai 2019, au musée départemental de la Céramique à Lezoux une représentation du spectacle « Castelets en jardin » de la compagnie Emilie Valantin (Lyon) ;

La communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) organisera le spectacle « Castelets en jardin » (compagnie Emilie Valantin, Lyon) le samedi 04 mai 2019 à 17h30 au musée départemental de la Céramique à Lezoux.

Il s'agit d'un spectacle de marionnettes en extérieur pour tout public (adultes et enfants à partir de 8 ans).

La CCEDA prendra en charge les frais artistiques (cachet, transport...) pour un montant de 2850 € (pris sur le budget Culture du 1<sup>er</sup> semestre 2019), dont 50% subventionnés par le CD63 auquel il faudra rajouter des frais de diffusion (SACED).

La CCEDA conservera les bénéfices de la billetterie (jauge de 200 personnes).

Le musée départemental accueille sur son site le spectacle et prend en charge la restauration de la compagnie, le buffet, voire les frais d'hébergement si besoin. A noter aussi qu'en achetant leur billet, les spectateurs bénéficieront d'une visite libre du musée avant ou après le spectacle.

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée :

- de l'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et la communauté de communes « Entre Dore et Allier ». Cette convention définit les modalités techniques et financières de la collaboration entre les collectivités.
- de l'autoriser à signer le contrat de cession des droits de représentation avec la compagnie Emilie Valantin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207\_19-DE  
Regu le 12/02/2019

CCEDA  
CC07/02/2019  
(19)